

Vademecum Assurance Auto

Avantage Bonus client

Définition de l'Avantage client standard

L'avantage Bonus client standard est destiné à favoriser la multi-possession, toutes branches confondues (IARD, Entreprise, Santé, Vie, Prévoyance, Banque), gage de fidélisation des clients.

Création du lien client : synchronisation lagon ou REL dans la MOM, ou fiche Personne dans ABS

• Le Conjoint / Concubin :

Le concubin réside à la même adresse que le souscripteur ou doit fournir un justificatif de vie commune depuis plus d'un an ou doit être désigné depuis au moins 1 an sur un contrat Allianz (carte grise aux deux noms-quittance commune EDF...).

• Le Gérant ou cogérant :

Statut vérifiable sur les sites EULER, Société.com, INSEE par exemple.

• Le professionnel :

Il s'agit purement du lien professionnel rattaché à un particulier.

Fiche client professionnelle (SA, SARL, auto-entreprise...) rattachée à la fiche client personnelle du dirigeant (Artisan, Auto-entrepreneur, Profession libérale, etc.).

L'agent devra donc créer des liens au sein de la MOM (écran REL) dans IMS ou de la fiche Personne dans ABS, ou de lagon (avec synchronisation)

Les enfants, les associés et les éventuels prescripteurs ne sont pas à inclure dans le périmètre.

Définition du client :

- Le souscripteur (Particulier ou Artisan), son conjoint/partenaire lié par un PACS ou concubin, ainsi que le (ou les) entreprises (s) (Personne morale) dont ils assurent l'un ou l'autre la direction (statut de gérant ou de cogérant).

Les enfants, les associés et les éventuels prescripteurs ne sont pas à inclure dans le périmètre.

Fonctionnement de l'Avantage client standard

L'Avantage client est applicable en affaire nouvelle ou en avenant. Sont pris en compte les liens directs ou indirects.

Exemple : contrats du client + contrats de sa conjointe mise en relation + contrats de la société mise en relation avec la conjointe qui en assure la gérance.

Sur tous marchés : (IARD Particuliers, PRO-TPE-Entreprise, Vie, Santé, Banque)

- Marché Santé : les contrats gérés dans Tonus y compris l'offre Composio, Allianz Frontaliers suisses et Allianz Santé Chiens Chats.
- Marché vie : les contrats gérés dans GCP, sauf produits Arcalis, rentes et Perp ASAC.
- Marché Banque : l'ensemble des contrats d'un même client compte pour 1 seule unité.

Calcul automatique. Total maximum possible de réduction 10%.

- 2 contrats dont au moins 1 contrat hors Branche Auto = 5%.
- 3 contrats dont au moins 1 contrat hors Branche Auto = 7%.
- 4 contrats et + dont au moins 1 contrat hors Branche Auto = 10%.

Avantage client standard : sont pris en compte les contrats en cours ou à effet différé ainsi que ceux en cours de saisie à partir du 2ème contrat dans la mesure où l'un des deux n'appartient pas à la Branche Auto.

L'Avantage client est la concrétisation de l'Avantage prospect.

Rappel Avantage prospect : possibilité offerte à l'agent en affaire nouvelle uniquement d'anticiper la capacité du client à apporter d'autres contrats.

Définition de l'Avantage Bonus client

Réduction à la main de l'agent calculée en fonction du niveau d'encaissement global IARD et/ou Vie, Santé Individuelle et Prévoyance.

A l'exclusion de l'encaissement Collectives (sont néanmoins pris en compte dans le Bonus client les contrats Allianz Composio Entreprise sous condition).

Attribuée en fonction de la valeur de l'ensemble des contrats du client et ses relations (niveau de prime et/ou encours vie).

Le Bonus client n'est pas applicable aux VTC.

Bonus client maxi possible : 38,9%.

Tranches d'encaissement TTC * IARD / Santé et /ou Encours Vie donnant droit à une réduction

Saisir informatiquement le motif correspondant au bonus applicable :

Encaissement global IARD/Santé	Vie Inférieure à 30 000€		Vie de 30 000€ à 60 000€		Vie supérieure à 60 000€	
IARD Global nul	Bonus 0	Motif -	Bonus +2%,+2,2%	Motif V	Bonus +5%, +5,6%	Motif W
De 1750€ à 3000€	Bonus +2%, +2,2%	Motif 1	Bonus +4%,+4,4%	Motif A	Bonus +7%,+7,8%	Motif G
De 3000€ à 5000€	Bonus +4%, +4,4%	Motif 2	Bonus +6%,+6,7%	Motif B	Bonus +9%,+10%	Motif H
De 5000€ à 10 000€	Bonus + 8%,+8,9%	Motif 3	Bonus +10%+11,1%	Motif C	Bonus +13%,+14,4%	Motif I
De 10 000€ à 20 000€	Bonus +15%,+16,7%	Motif 4	Bonus +17%,+18,9%	Motif D	Bonus +20%,+22,2%	Motif J
De 20 000€ à 30 000€	Bonus +20%,+22,2%	Motif 5	Bonus +22%,+24,4%	Motif E	Bonus +25%,+27,8%	Motif K
30 000€ et plus	Bonus +30%,+33,3%	Motif 6	Bonus +32%,+35,6%	Motif F	Bonus +35%,+38,9%	Motif L

* Lorsque, sous couvert d'un «souscripteur» unique de type Association se regroupent un certain nombre de Particuliers, la tranche d'encaissement TTC doit se calculer individuellement au niveau du Client et non du Souscripteur.

Exemple :

4 750 € d'encaissement IARD global / Santé + 35 000 € d'encours Vie = **soit 6% de bonus client (motif B)**
Il sera vérifié l'existence d'un contrat Vie lors de l'utilisation d'un bonus Vie ; il sera remis en cause (création de sous- tarification) s'il s'avère que le contrat n'est plus en cours.

Avantage standard + Bonus client : total maximum possible 48,9%.

Des contrôles sont effectués sur l'application de ces réductions, en cas d'abus l'agence est exclue du dispositif Bonus client.